



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Messieurs DEVAUX et MORIS, absents, donnent respectivement procuration à Monsieur le Maire et Didier LAITHIER.

Karine KISRANI est élue secrétaire de séance, et en accepte la charge.

Le conseil doit se prononcer sur le compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2010.

Accepté, sans remarques, à l'unanimité.

1/ DELIBERATIONS.

Le conseil doit se prononcer pour autoriser monsieur le Maire à engager ¼ des dépenses d'investissement. Cette mesure permet le paiement des travaux engagés pendant les premiers mois de l'année, en attendant le vote du Budget primitif.

Vote : pour à l'unanimité.

Le conseil doit valider la position de la future station d'épuration.

Suite à la réunion du 14 octobre 2010 et aux débats lors du conseil municipal du 26 octobre 2010, la commune propose d'étudier le déplacement d'environ 80 mètres au Nord-ouest du site initial. Au vu des résultats, surcoût de 30 000€ minimum, incertitude quant aux capacités d'évacuation des rejets en milieu naturel, le conseil municipal en séance du 23 novembre décide de contacter les riverains les plus proches et de les interpeller sur ce sujet.

Les douze riverains les plus proches sont invités en mairie pour une réunion sur la position de la future station le 11 décembre 2010. Sept, des douze invités, ont répondu présents à cette invitation.

Après différents échanges les sept riverains se sont exprimés quatre pour le site n°2 (déplacé) et trois pour le site n°1 (initial).

Monsieur le Maire, *convaincu qu'il n'y a pas de différences concrètes entre les deux emplacements, au regard du surcoût de 30 000€, de l'incertitude des capacités d'évacuation du nouveau site, conscient qu'un changement, à ce stade des travaux, retarderait d'au moins trois mois le dossier, que ce retard se traduirait certainement par une augmentation des taux d'intérêts sachant que pour 400 000€ sur 25 ans un demi-point sur les taux représente environ 40 000€ d'intérêts supplémentaires*, positionne l'intérêt de la commune sur l'emplacement n° 1, en argumentant les points suivants :

Nous devons nous prononcer sur la volonté de doter la nouvelle station d'équipements supplémentaires de sécurité: téléalarme, contrat de maintenance avec astreintes, groupe électrogène si besoin, assurance et garantie supplémentaire du constructeur.

Mr le Maire propose une mise en délibération de cette proposition

Vote : pour à l'unanimité.

A la suite du premier vote, Mr le Maire demande au conseil de se positionner sur l'emplacement de la future station, et propose le site initial n°1.

Vote : 10 pour.

1 contre (Karine KISRANI)

Le conseil doit se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt.

Vote : pour à l'unanimité.

FINANCEMENT DE LA STATION D'EPURATION

COUT

Société Hydréa	800 000€
Etudes et maître d'œuvre	40 000€
Total	840 000€

SUBVENTIONS

Département	183 624€
Agence de l'eau	266 940€
Total	450 564€

TVA à RECUPERER 166 000€

Montant à la charge de la commune : 400 000€

FINANCEMENT

-Prêt Long terme sur 25 ans <i>Rembt environ 25000€ par an</i>	400 000€
-Prêt court terme sur 24 mois maximum, en attente du versement des subventions et de la récupération de la tva; soit prêt à taux variable basé sur Euribor, soit ligne de trésorerie.	450 000€ 166 000€

Le conseil doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de terrain.

Monsieur Pierre JOBARD a demandé à pouvoir bénéficier d'un terrain afin d'y stocker du bois.

Monsieur le maire propose un terrain de 12 ares 50 au lieu dit "Les communaux" pour un loyer de 35 € l'an, et donne lecture de la convention de mise à disposition.

Vote : pour à l'unanimité.

2/ COMMISSIONS

Bois : il faudra faire couper des arbres à l'emplacement de la future station d'épuration. Cette coupe de bois qui n'entre pas dans le cadre de l'affouage sera soumissionnée au plus offrant des habitants de Mery sous Montrond sur la base minimum de 6 € le stère.

Vote : pour à l'unanimité.

Fêtes et cérémonies : Sandra Burdin propose au vote une animation pour le repas des anciens. Le coût s'élève à 575€.

Vote : 7 pour.

3 contre (Thierry Invernici, Damien Regazzoni, Noël Laithier)
1 abstention (Claude Coulet)

Associations : la demande de subvention faite par "Les petites mains" sera étudiée lors du prochain vote du budget.

Monsieur le maire clôt la séance à 22 heures 45.